



SanaVista

Un capital en cas de décès ou d'invalidité à la suite d'une maladie

- › L'assurance SanaVista vous permet, pour une prime très avantageuse, de bénéficier d'un capital d'appoint en cas de décès ou d'invalidité par suite de maladie.

Cette couverture offre, notamment, la possibilité d'assumer certaines dépenses extraordinaires telles que:



en cas d'invalidité



transformation de votre domicile,
achat de mobilier ou
d'un véhicule adapté, par exemple.



en cas de décès



frais funéraires, prise en charge de loyers
en cours, charges liées aux études
de vos enfants, notamment.

Le montant du capital assuré dépend notamment de votre âge, s'échelonnant de Fr. 5000.– jusqu'à Fr. 30 000.–. Les prestations de l'assurance SanaVista sont versées indépendamment de l'intervention d'autres assurances sociales ou privées.

Vous seul, ou vos proches, décidez librement de l'utilisation du capital invalidité ou décès versé.



**Des produits d'assurance
à la hauteur de
vos exigences**

Le Groupe Mutuel réunit plusieurs sociétés indépendantes, actives dans les domaines de l'assurance-maladie et accidents, de l'assurance-vie, des assurances de patrimoine et des assurances entreprise (indemnité journalière, assurance-accidents, prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaire).

**Renseignez-vous sur la large palette
de couvertures que nous vous offrons.**

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 999 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

